



**Ressortissants étrangers n'appartenant pas à l'Union européenne et n'étant pas en règle avec les conditions d'entrée et de séjour.**

<b>Straniero Temporaneamente Presente (STP) : littéralement étranger temporairement présent (ETP), en situation irrégulière avec les dispositions relatives à l'entrée et au séjour et qui se trouve dans un état de dénuement</b>	<b>Documents exigés par l'ASL et durée de l'inscription</b>
<p>La carte STP est délivrée par :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Aziende Sanitarie Locali (Agences sanitaires locales)</li><li>• Hôpitaux</li><li>• Hôpitaux universitaires</li><li>• IRCCS</li></ul>	<p>Documentation requise par l'ASL pour l'attribution du code STP :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• déclaration des informations personnelles (prénom, nom, sexe, date de naissance et nationalité) et à défaut de pouvoir produire une pièce d'identité ou tout autre document équivalent à une pièce d'identité, il suffit d'enregistrer les informations personnelles fournies par l'utilisateur ;</li><li>• déclaration d'indigence.</li></ul> <p><b>Durée</b> : six mois, avec possibilité de renouvellement.</p> <p>Utilisation de la carte STP :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• le code STP est valable sur l'ensemble du territoire national</li><li>• prescription de services de santé (examens cliniques et instrumentaux, examens spécialisés) sur une ordonnance régionale, avec possibilité de s'adresser à un médecin généraliste/pédiatre de son choix</li><li>• prescription de médicaments qui peuvent être délivrés au même titre que les citoyens italiens par des pharmacies agréées.</li><li>• tous les soins médicaux urgents et essentiels, même s'ils sont continus. Le médecin prescripteur décide de l'urgence et de la nécessité. (Cirulaire 5/2000)</li></ul> <p>Participation aux dépenses de santé :</p> <p>Le ressortissant étranger, titulaire du code STP, se voit attribuer lors de la signature de la déclaration d'indigence, le code X01, qui indique l'exonération de la participation aux dépenses de santé.</p>

\* **Oui CEAM** Dans le cas d'une inscription au SSN (service de santé national) de très courte durée, pour laquelle Sogei ne délivre pas la carte de santé pour cause d'expiration imminente, une carte d'assurance maladie de substitution doit être délivrée sur demande de l'utilisateur.